

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DE LA QUINCAILLERIE ET DES  
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Groupe RDL Victoriaville SENCRL<sup>1</sup>*

Victoriaville  
Le 18 avril 2024

---

<sup>1</sup> Par Joël Minville, CPA auditeur

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX****Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2023**

2022

(redressé)

**PRODUITS**

Subventions (annexe A)	<b>20 005 \$</b>	31 353 \$
Autofinancement (annexe B)	<b>1 416 970</b>	1 185 939
	<b>1 436 975</b>	1 217 292

**CHARGES**

Coûts directs des activités (annexe C)	<b>1 031 974</b>	829 125
Frais d'administration (annexe D)	<b>322 085</b>	284 430
Frais de défense d'intérêts (annexe E)	<b>66 531</b>	55 121
Amortissement (annexe F)	<b>3 439</b>	4 280
	<b>1 424 029</b>	1 172 956

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION** **12 946** 44 336**AUTRES PRODUITS (CHARGES)** (annexe G) **6 825** (551)**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES** **19 771 \$** 43 785 \$

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**  
**Évolution de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2023 Total	2022 Total (redressé)
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>				
Déjà établi	10 532 \$	607 231 \$	617 763 \$	543 978 \$
Redressement sur l'exercice antérieur (note 3)	-	(30 000)	(30 000)	-
Redressé	10 532	577 231	587 763	543 978
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 439)	23 210	19 771	43 785
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	488	(488)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>7 581 \$</b>	<b>599 953 \$</b>	<b>607 534 \$</b>	<b>587 763 \$</b>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**

Bilan

Au 31 décembre

2023

2022

(redressé)

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	263 374 \$	418 869 \$
Comptes clients	181 083	210 956
Comptes clients - organisme sous influence notable	85 030	85 030
Subvention	12 180	51 229
Frais payés d'avance	27 355	29 532

---

**569 022** 795 616**PLACEMENT (note 4)****156 825** -**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)****7 402** 10 086**ACTIFS INCORPORELS (note 6)****179** 446

---

**733 428 \$** 806 148 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 7)	88 504 \$	120 303 \$
Produits reportés	17 390	78 082
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	20 000	20 000

---

**125 894** 218 385**ACTIF NET****ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATION CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS****7 581** 10 532**ACTIF NET NON AFFECTÉ****599 953** 577 231

---

**607 534** 587 763

---

**733 428 \$** 806 148 \$

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX****Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2023**

2022

(redressé)

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent des produits sur les charges	<b>19 771 \$</b>	43 785 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>3 172</b>	3 835
Amortissement des actifs incorporels	<b>267</b>	445
Gain sur variation de la juste valeur d'un placement	<b>(4 940)</b>	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	551
	<b>18 270</b>	48 616
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients	<b>29 873</b>	(75 109)
Subvention	<b>39 049</b>	(1 399)
Frais payés d'avance	<b>2 177</b>	(4 383)
Créditeurs	<b>(31 799)</b>	(41 660)
Produits reportés	<b>(60 692)</b>	74 547
	<b>(3 122)</b>	612
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'un placement	<b>(151 885)</b>	-
Encaissement d'un placement	<b>-</b>	66 562
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(488)</b>	(7 249)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	1 142
	<b>(152 373)</b>	60 455
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(155 495)</b>	61 067
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>418 869</b>	357 802
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>263 374 \$</b>	418 869 \$



# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

## Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

---

### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

##### *Autofinancement*

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Ventilation des charges

Les salaires comptabilisés à l'état des résultats sont répartis de la façon suivante :

	Coûts directs des activités	Administration	Frais de défense d'intérêts
Contrôleuse, comptabilité et gestion	0 %	100 %	0 %
Cheffe de la direction	30 %	70 %	0 %
Président	60 %	5 %	35 %
Autres employés	75 %	25 %	0 %

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des comptes clients, à l'exception des comptes clients d'un organisme sous influence notable et de la subvention.

Les comptes clients d'un organisme sous influence notable sont comptabilisés au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

#### Actifs incorporels

Le site internet est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 %.

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 3. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la société a convenu de retraiter les états financiers à l'égard de certains revenus qui ont été comptabilisés durant l'exercice 2022, mais qui auraient dû être comptabilisés durant l'exercice 2023. En conséquence, le solde de l'évolution de l'actif net au 1er janvier 2023 a été diminué de 30 000 \$ et les états financiers de l'exercice 2022 ont été redressés. Le poste de participation aux activités a diminué de 30 000 \$ et le poste de produits reportés a été augmenté de 30 000 \$. L'excédent des produits sur les charges a diminué de 30 000 \$.

### 4. PLACEMENT

	2023	2022
Fonds mutuels (coût 151 885 \$)	156 825 \$	- \$

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel et outillage	19 734 \$	19 734 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	27 759	24 554	3 205	4 090
Mobilier de bureau	16 939	12 742	4 197	5 996
	<b>64 432 \$</b>	<b>57 030 \$</b>	<b>7 402 \$</b>	<b>10 086 \$</b>

### 6. ACTIFS INCORPORELS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Base de données	19 500 \$	19 500 \$	- \$	- \$
Site internet	74 251	74 072	179	446
	<b>93 751 \$</b>	<b>93 572 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>446 \$</b>

### 7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	23 185 \$	44 414 \$
Salaires et vacances	60 774	67 744
Retenues à la source et charges sociales	1 488	3 966
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	3 057	4 179
	<b>88 504 \$</b>	<b>120 303 \$</b>

### 8. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$, assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en janvier 2024, garanti par le gouvernement fédéral	20 000 \$	20 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(20 000)	(20 000)
	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont de 20 000 \$.

## **9. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et à la subvention.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

#### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre.

#### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds mutuels dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

### Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

---

#### 10. ENGAGEMENTS

##### Bail

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mai 2027 se terminera de manière anticipée suite à la promesse d'achat du bâtiment loué. Jusqu'à ce que l'achat du bâtiment soit officiellement signé, l'organisme paiera un loyer mensuel de 2 552 \$.

##### Acquisition de bâtiments

L'organisme s'est engagée à acheter un bâtiment au coût de 560 000 \$ en contrepartie de 150 000 \$ en espèces et s'est vue accorder un emprunt de 410 000 \$, dont aucun montant n'a été déboursé au 31 décembre 2023.

##### Contrat de travail

L'organisme s'est engagé, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2023 est de 0 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 5 000 \$ par année et ce, jusqu'au 31 janvier 2028, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 0 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2023 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 2 197 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2023 pour ce boni couru.

#### 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX****Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2023****2022**

(redressé)

**ANNEXE A - SUBVENTIONS**

Ministère de l'Économie et de l'Innovation	- \$	13 737 \$
Ministère de l'Éducation	<b>3 000</b>	-
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<b>17 005</b>	17 616
	<b>20 005 \$</b>	<b>31 353 \$</b>

**ANNEXE B - AUTOFINANCEMENT**

Annonces publicitaires	<b>398 680 \$</b>	425 474 \$
Commandites et ristournes	<b>327 185</b>	236 107
Cotisations	<b>268 052</b>	265 217
Participation aux activités	<b>423 053</b>	259 141
	<b>1 416 970 \$</b>	<b>1 185 939 \$</b>

**ANNEXE C - COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS**

Salaires et charges sociales	<b>327 011 \$</b>	296 744 \$
Commissions et charges sociales	<b>47 450</b>	56 572
Consultants	<b>22 624</b>	22 337
Développement technologique	<b>550</b>	1 343
Graphisme, audio-visuel et photographie	<b>108 645</b>	87 592
Impression	<b>39 047</b>	57 472
Marketing	-	1 810
Poste et diffusion	<b>23 179</b>	30 176
Rédaction et traduction	<b>51 425</b>	24 909
Représentation et déplacements	<b>16 828</b>	19 722
Services aux participants	<b>395 215</b>	230 448
	<b>1 031 974 \$</b>	<b>829 125 \$</b>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX****Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2023****2022**

(redressé)

**ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	<b>179 332 \$</b>	157 069 \$
Assemblée générale et conseil d'administration	<b>2 907</b>	336
Assurances	<b>6 949</b>	3 942
Communications	<b>6 799</b>	7 459
Créances douteuses	<b>-</b>	3 750
Dépenses informatiques	<b>21 356</b>	20 827
Énergie	<b>2 073</b>	3 426
Entretien et réparations	<b>2 433</b>	4 375
Formation	<b>5 959</b>	18 411
Fournitures de bureau	<b>9 937</b>	10 485
Frais bancaires	<b>13 390</b>	7 599
Loyer	<b>34 497</b>	33 130
Publicité et promotion	<b>15 570</b>	499
Représentation et déplacements	<b>10 177</b>	1 959
Services professionnels	<b>10 706</b>	11 163
	<b>322 085 \$</b>	284 430 \$

**ANNEXE E - FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS**

Salaires et charges sociales	<b>38 827 \$</b>	45 010 \$
Consultants	<b>15 000</b>	9 800
Publicité et promotion	<b>11 257</b>	-
Représentation et déplacements	<b>1 447</b>	311
	<b>66 531 \$</b>	55 121 \$

**ANNEXE F - AMORTISSEMENT**

Amortissement des immobilisations corporelles	<b>3 172 \$</b>	3 835 \$
Amortissement des actifs incorporels	<b>267</b>	445
	<b>3 439 \$</b>	4 280 \$

**ANNEXE G - AUTRES PRODUITS (CHARGES)**

Fonds mutuels	<b>1 885 \$</b>	- \$
Gain sur variation de la juste valeur des placements	<b>4 940</b>	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	(551)
	<b>6 825 \$</b>	(551) \$